

Agence pour une Vie de Qualité

Administration centrale

Rue de la Rivelaine, 21  
6061 CHARLEROI

Tél. : +32 (0)71 33 77 11  
info@aviq.be

www.aviq.be

Charleroi, le

23 FEV. 2018

CIRCULAIRE AUX SERVICES AGREES  
D'AIDE AUX FAMILLES ET AUX AINES

### Direction de Première Ligne d'Aide et de Soins

Nos références : AViQ/SAN/DPLS/RR/02.2018/SAFA

Votre correspondant : Raffaella Ruggiero

Téléphone : 071/33.73.84

E-mail : safa@aviq.be

### Objet : Le plafond annuel

Ce plafond est déterminé en fonction de la durée hebdomadaire de travail convenue en commission paritaire des aides familiales et aides seniors, et des dispositions légales relatives aux congés payés et jours fériés. Pour 2018, il est fixé à 1732 heures (soit 228 j<sup>1</sup>.X 7,6 h.)

L'Administratrice générale,



Alice BAUDINE

---

<sup>1</sup> 228 j = 365 j – 104 jours de WE = 261 – 23 jours de congé – 10 jours fériés.